

Compte rendu de séance

Séance du 25 MARS 2019

L' an 2019 et le 25 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire.

Présents : M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BESSONNET Anne, BOURGOIN Françoise, GABORIAU Patricia, GARREAU Laurence, JOLLY Marie-Pierre, MIGNE-CHAUVIN Valérie, NAUD Patricia, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, MM : BAUTHAMY Patrick, BEAUVILAIN Joël, BOSTVIRONOIS François, BOUTEAU Denis ; CANTIN Philippe, CHATELLIER Jean-Paul, DEVAUD Fabrice, JOLLY Jean-François ; GISSOT Fabrice, GUYON Hubert ; RABILLÉ Daniel, RENAUD Loïc.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TOUFFLIN-RIOLI Sophie à M. ELINEAU Jean-Paul.

Excusé(s) : Mme TARAUD Léone.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 21

Date de la convocation : 19/03/2019

Date d'affichage : 19/03/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne

le :

et publication ou notification

du : 01/04/2019

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur JOLLY Jean-François a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjoindé à titre d'auxiliaire.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Après approbation du compte rendu de la précédente séance, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

- 2019_007 Approbation Compte Administratif 2018 Budget Principal
- 2019_008 Approbation Compte Administratif 2018 Budget Lotissements communaux
- 2019_009 Approbation Compte Administratif 2018 Budget Lotissement La Brigassière
- 2019_010 Approbation Compte Administratif 2018 Budget Commerces-Cabinet Médical
- 2019_011 Approbation Compte de Gestion 2018 du budget Principal
- 2019_012 Approbation CG 2018 du budget Lotissements communaux
- 2019_013 Approbation CG 2018 du budget Lotissement La Brigassière
- 2019_014 Approbation CG 2018 du budget Commerces-Cabinet_Médical
- 2019_015 Taux impôts locaux 2019
- 2019_016 Affectation résultat fonctionnement 2018 budget Principal
- 2019_017 Affectation résultat fonctionnement 2018 budget Lotissements communaux
- 2019_018 Affectation résultat fonctionnement 2018 budget Lotissement La Brgiassière
- 2019_019 Affectation résultat fonctionnement 2018 budget Commerces Cabinet médical
- 2019_020 Vote budget primitif 2019 Budget Principal
- 2019_021 Vote budget primitif 2019 Budget Lotissements communaux
- 2019_022 Vote budget primitif 2019 Budget Lotissement La Brigassière
- 2019_023 Vote budget primitif 2019 Budget Commerces Cabinet Médical

2019_024 Subventions versées aux associations pour l'année 2019
 2019_025 Subvention versée contrat association OGEC
 2019_026 Subventions écoles ex-atlancia
 2019_027 Subvention fonctionnement CCAS
 2019_028 Modifications du tableau des effectifs
 2019_029 Convention d'entretien de chemins limitrophes avec la commune d'Apremont Erratum
 2019_030 Convention de mise à disposition du service Ingénierie communautaire pour le projet d'aménagement de la Rue de la Barre
 2019_031 Convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à des travaux d'aménagement du carrefour RD754 RD82
 2019_032 Convention avec le SyDEV pour travaux neufs d'éclairage lié à l'aménagement du carrefour RD754 RD82

2019_007 **Approbation Compte Administratif 2018 Budget Principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Loïc RENAUD, 1er Adjoint, Monsieur Jean-Paul ELINEAU, Maire, ayant quitté la salle,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Paul ELINEAU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 829 015.44
Recettes	2 471 041.78
Résultat de l'exercice	642 026.34
Résultat clôture exercice 2018	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 051 515.99
Recettes	1 154 134.76
Solde 2018	102 618.77
Solde antérieur	609 865.34
Solde d'exécution d'investissement	712 484.11
RESTES A REALISER	
Dépenses	1 584 802.23
Recettes	-
Besoin en financement	872 318.12

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

2019_008 **Approbation Compte Administratif 2018 Budget Lotissements communaux**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Loïc RENAUD, 1er Adjoint, Monsieur Jean-Paul ELINEAU, Maire, ayant quitté la salle,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Paul ELINEAU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET « LOTISSEMENTS COMMUNAUX »	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	120 855.37
Recettes	118 501.49
Résultat de l'exercice	-2 353.88
Crédits reportés	202 516.28
Résultat clôture exercice 2018	200 162.40
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	73 381.88
Recettes	47 473.49
Solde 2018	- 25 908.39
Solde antérieur	- 102 542.36
Solde d'exécution d'investissement	128 450.75
RESTES A REALISER	
Dépenses	-
Recettes	-
Besoin en financement	-

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

2019_009 Approbation Compte Administratif 2018 Budget Lotissement La Brigassière

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Loïc RENAUD, 1er Adjoint, Monsieur Jean-Paul ELINEAU, Maire, ayant quitté la salle,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Paul ELINEAU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET « LOTISSEMENT DE LA BRIGASSIERE »	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	254 709.42
Recettes	295 606.60
Résultat de l'exercice	40 897.18
Crédits reportés	0.01
Résultat clôture exercice 2018	40 897.19
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	33 827.32
Recettes	220 881.16
Solde 2018	187 053.84
Solde antérieur	- 217 562.00
Solde d'exécution d'investissement	- 30 508.16
RESTES A REALISER	
Dépenses	-
Recettes	-
Besoin en financement	-

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

2019_010 Approbation Compte Administratif 2018 Budget Commerces-Cabinet Médical

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Loïc RENAUD, 1er Adjoint, Monsieur Jean-Paul ELINEAU, Maire, ayant quitté la salle,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Paul ELINEAU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET « COMMERCES-CABINET MEDICAL »	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	23 627.02
Recettes	15 552.63
Résultat de l'exercice	- 8 074.39
Solde antérieur	- 16 135.47
Résultat clôture exercice 2018	- 24 209.86
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	6 584.40
Recettes	17 273.52
Solde 2016	10 689.12
Solde antérieur	- 5 172.99
Solde d'exécution d'investissement	5 516.13
RESTES A REALISER	
Dépenses	-
Recettes	-
Besoin en financement	-

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

2019_011 Approbation Compte de Gestion 2018 du budget Principal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget Principal dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_012 Approbation Compte de Gestion 2018 du budget Lotissements communaux

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget Lotissements Communaux dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_013 Approbation Compte de Gestion 2018 du budget Lotissement La Brigassière

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget Lotissement "La Brigassière" dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_014 Approbation Compte de Gestion 2018 du budget Commerces-Cabinet Médical

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget Commerces/Cabinet médical dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_015 **Taux impôts locaux 2019**

Considérant les recettes fiscales attendues nécessaires à l'équilibre du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2019 (+ 1 % par rapport à 2018), et de les fixer tels qu'ils figurent dans le cadre II de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières », soit :

- pour la taxe d'habitation14,12%
- pour la taxe foncière sur le bâti15,04%
- pour la taxe foncière sur le non bâti44,95%

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_016 **Affectation résultat fonctionnement 2018 budget Principal**

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;
- constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 642 026.34 €;
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 829 015.44
Recettes	2 471 041.78
Résultat de fonctionnement	642 026.34
Résultat de fonctionnement reporté N-1	0
RESULTAT CUMULE 2018	642 026.34

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 051 515.99
<i>Dont déficit d'investissement reporté N-1</i>	
Recettes	1 154 134.76
<i>Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté</i>	
Résultat d'investissement 2018	102 618.77
Excédent d'investissement reporté N-1	609 865.34
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	712 484.11
<i>Reste à réaliser</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>1 584 802.23</i>
<i>Recettes</i>	
Solde RESTE A REALISER	1 584 802.23
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2018	872 318.12

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Au compte 1068 – section d'investissement	642 026.34
Report en fonctionnement R002	0.00

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_017 **Affectation résultat fonctionnement 2018 budget Lotissements communaux**

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;
- constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 2 353.88 €;
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	120 855.37
Recettes	118 501.49
Résultat de fonctionnement	- 2 353.88
Résultat de fonctionnement reporté N-1	202 516.28
RESULTAT CUMULE 2018	200 162.40

INVESTISSEMENT	
Dépenses	73 381.88
<i>Dont déficit d'investissement reporté N-1</i>	
Recettes	47 473.49
<i>Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté</i>	
Résultat d'investissement 2018	- 25 908.39
Déficit d'investissement reporté N-1	- 102 542.36
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	- 128 450.75
<i>Reste à réaliser</i>	-
<i>Dépenses</i>	-
<i>Recettes</i>	
Solde RESTE A REALISER	-
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2018	128 450.75

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Au compte 1068 – section d'investissement	0.00
Report en fonctionnement R002	200 162.40

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_018 **Affectation résultat fonctionnement 2018 budget Lotissement La Brigassière**

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;
- constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 40 897.18 €;
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	254 709.42
Recettes	295 606.60
Résultat de fonctionnement	40 897.18
Résultat de fonctionnement reporté N-1	0.01
RESULTAT CUMULE 2018	40 897.19

INVESTISSEMENT	
Dépenses	33 827.32
<i>Dont déficit d'investissement reporté N-1</i>	
Recettes	220 881.16
<i>Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté</i>	
Résultat d'investissement 2018	187 053.84
Déficit d'investissement reporté N-1	- 217 562.00
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	-30 508.16
<i>Reste à réaliser</i>	-
<i>Dépenses</i>	-

<i>Recettes</i>	
Solde RESTE A REALISER	-
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2018	30 508.16

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Au compte 1068 – section d'investissement	0.00
Report en fonctionnement R002	40 897.19

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_019 bis **Affectation résultat fonctionnement 2018 budget Commerces Cabinet médical**

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;
- constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 8 074.39 €;
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	23 627.02
Recettes	15 552.63
Résultat de fonctionnement	- 8 074.39
Résultat de fonctionnement reporté N-1	- 16 135.47
RESULTAT CUMULE 2018	- 24 209.86

INVESTISSEMENT	
Dépenses	6 584.40
<i>Dont déficit d'investissement reporté N-1</i>	
Recettes	17 273.52
<i>Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté</i>	
Résultat d'investissement 2018	10 689.12
Déficit d'investissement reporté N-1	- 5 172.99
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	5 516.13
<i>Reste à réaliser</i>	
<i>Dépenses</i>	-
<i>Recettes</i>	
Solde RESTE A REALISER	-
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2018	-

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Au compte 1068 – section d'investissement	0.00
Report en fonctionnement cumulé R002	24 209.86

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_020 **Vote budget primitif 2019 Budget Principal**

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2019,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le compte administratif 2018,
Après avoir pris connaissance du budget primitif 2019 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
----------	---------	------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	630 130.00
012	Charges de personnel	1 032 420.00
014	Atténuation de produits	900.00
65	Autres charges de gestion courante	174 240.00
66	Charges financières	83 835.46
67	Charges exceptionnelles	105 692.75
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 027 218.21
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	63 184.27
022	Dépenses imprévues	66.67
023	Virement à la section d'investissement	454 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		517 250.94
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 544 469.15

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

013	Atténuation de charges	68 255.89
70	Produits des services	359 230.00
73	Impôts et taxes	1 382 542.73
74	Dotations et participations	569 100.00
75	Autres produits de gestion courante	90 340.53
77	Produits exceptionnels	0
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 469 469.15
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	75 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		75 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 544 469.15

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

10	Dotations, fonds divers et réserves	50 395.44
16	Emprunt et dettes assimilées	223 500.00
204	Subventions d'équipements	10 000.00
21	Immobilisations corporelles	328 824.35
	Opération n°12 : église	57 000.00
	Opération n°13 : travaux soumis à PVR	17 571.96
	Opération n°14 : bibliothèque	3 000.00
	Opération n°15 : services techniques	33 835.00
	Opération n°16 : éclairage public	93 128.00
	Opération n°19 : Terrains de football	68 750.00
	Opération n°20 : mairie	27 650.00
	Opération n°21 : salle communale	1 500.00
	Opération n°22 : salle polyvalente	18 533.74
	Opération n°24 : accueil de loisirs	4 164.55
	Opération n°25 : salle des sports	590 554.10
	Opération n°26 : voirie	1 307 043.00
	Opération n°28 : groupe scolaire	21 839.08
	Opération n°29 : château	215 526.28
	Opération n°32 : Point I	7 300.00
	Opération n°33 : restaurant scolaire	30 436.00
	Opération n°38 : nouveau restaurant scolaire	7 273.72
	Opération n°39 : Salle Saint Joseph	103 392.00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 221 217.22
040	Opération d'ordre entre sections	75 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		75 000.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 296 217.22
--	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES

001	Excédent d'investissement reporté	712 484.11
10	Dotations, fonds divers et réserves	842 026.34
13	Subventions d'investissement	706 322.29
16	Emprunts et dettes assimilées	518 200.21
	Total des recettes réelles d'investissement	2 066 548.84
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	63 184.27
021	Virement de la section de fonctionnement	454 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	517 184.27
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 296 217.22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le budget primitif 2019 du budget "Principal", tel que présenté ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_021 Vote budget primitif 2019 Budget Lotissements communaux

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte administratif 2018,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2019 du budget « lotissements communaux », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
-----------------	----------------	-------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	9 225.00
65	Autres charges de gestion courante	64 840.53
66	Charges financières	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	74 065.53
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	137 675.75
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	137 675.75
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	211 741.28

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

70	Produits des services du domaine et ventes diverses	0.00
75	Autres charges de gestion courante	2 353.88
77	Produits exceptionnels	0.00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 353.88
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 225.00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	9 225.00
002	RESULTAT REPORTE	200 162.40
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	211 741.28

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

16	Emprunt et dettes assimilés	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement		0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 225.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 225.00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	128 450.75
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		137 675.75

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

16	Emprunt et dettes assimilés	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	137 675.75
Total des recettes d'ordre d'investissement		137 675.75
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		137 675.75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le budget primitif 2019 du budget "Lotissements communaux", tel que présenté ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_022 Vote budget primitif 2019 Budget Lotissement La Brigassière

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte administratif 2018,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2019 du budget « lotissement la Brigassière », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
----------	---------	------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	90 000.00
65	Autres charges de gestion courante	35 571.65
Total des dépenses réelles de fonctionnement		125 571.65
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 430.40
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		41 430.40
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		167 002.05

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

70	Produits des services du domaine et ventes diverses	36 094.86
75	Autres produits de gestion courante	10.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		36 104.86
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	90 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		90 000.00
002	RESULTAT REPORTE	40 897.19
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		167 002.05

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	90 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	90 000.00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	30 508.16
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	120 508.16

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

1641	Emprunt	79 077.76
	Total des recettes réelles d'investissement	79 077.76
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 430.40
	Total des recettes d'ordre d'investissement	41 430.40
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	120 508.16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le budget primitif 2019 du budget lotissement "La Brigassière", tel que présenté ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_023 Vote budget primitif 2019 Budget Commerces Cabinet Médical

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte administratif 2018,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2019 du budget « Commerce – Cabinet médical », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
----------	---------	------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	4 500.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	3 000.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 510.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 300.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	17 300.00
002	RESULTAT REPORTE	24 209.86
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	49 019.86

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

74	Dotations et participations	32 736.86
75	Autres produits de gestion courante	14 950.00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	47 686.86
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 333.00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 333.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	49 019.86

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

13	Subvention d'investissement	15 983.13
16	Emprunt et dettes assimilés	5 500.00
Total des dépenses réelles d'investissement		21 483.13
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 333.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 333.00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		22 816.13

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 300.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 300.00
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 516.13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		22 816.13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le budget primitif 2019 du budget "Commerces/Cabinet Médical", tel que présenté ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_024 Subventions versées aux associations pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations :

SPORT		
Commequiers Basket		3 500.00
Commequiers Football		4 000.00
Commequiers Dojo		4 000.00
Commequiers Tennis de Table		2 000.00
Corasports		250.00
Tennis Club Commequiérois		1 300.00
Taekwondo de l'Océan		250.00
Le Volant Libre		300.00
Amicale Bouliste		100.00
Sous-total		15 700.00

CULTURE ET MUSIQUE		
Bibliothèque		700.00
Chorale et Orgue		230.00
Com Line Dance Country		250.00
Mis en troupe		500.00
La rayonnante		120.00
Les Amis du Vieux Château		1 500.00
Sous-total		3 300.00
SERVICES SOCIAUX ET DIVERS		
Association Couches-Culottes		80.00
Association Môme's en couleurs		80.00
Fédération des ADMR - Commequiers-Riez		1 500.00
UNC Commequiers + STO		135.00
Sous-total		1 795.00

ENVIRONNEMENT	
Société de Chasse amicale chasseurs de Commequiers	200.00
Sous-total	200.00
JEUNES ET RETRAITES	
Club 3 ^{ème} Age - Chênes Verts	160.00
Sous-total	160.00
DIVERS	
Commequiers La Vie (commerçants et artisans)	500.00
Sourire d'Ebène	50.00
Sous-total	550.00
ENSEIGNEMENT	
Collèges et enseignement divers : 20 €/élève	
AFORBAT - La Roche sur Yon	160.00
Chambre des Métiers - La Roche sur Yon - ESFORA	180.00
Maison familiale IFACOM - La Ferrière	20.00
Maison familiale La Bouchère - St Gilles X de Vie	120.00
Maison familiale La Rivière – Saint Jean de Monts	60.00
Maison familiale Les Hermitans – Venansault	20.00
Maison familiale Les Mimosas - La Mothe Achard	20.00
Maison familiale Olonnes Atlantic - Château d'Olonne	60.00
Maison familiale Bournezeau	20.00
Maison familiale Saint Florent des Bois	40.00
Association mouvement pédagogique de la Transition	20.00
Sous-total	720.00
Ecole Publique - Assoc. Parents Elèves (sorties + fournitures)	4 000.00
Ecole Publique - Assoc. Parents Elèves – ex SUB CDC	6 206.90
Ecole Privée Saint Pierre - OGEC – ex SUB CDC	2 793.10
APEL - Ecole privée St Pierre	5 000.00
Sous-total	18 000.00
TOTAL	40 425.00

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_025 **Subvention versée contrat association OGEC**

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.442-5 et suivants issus de la loi 59-1557 du 31 décembre 1959 disposant que « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

Pour mémoire, un contrat d'association a été signé en 2002 entre l'école Saint-Pierre de Commequiers et la Municipalité.

Ce contrat a pour principal objet le versement d'une subvention, calculée ainsi : coût moyen d'un élève de l'école publique (520.21€) x nombre d'élèves de l'école privée habitant Commequiers (106).

Le coût est calculé sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2018 et selon les élèves dans chacune des écoles au 1^{er} janvier de l'année 2019.

Pour 2019, le montant dû au titre du contrat, après vérification du Compte administratif du budget principal de la Commune, s'établit à **55 142.26** euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser la subvention 2019 à l'OGEC de l'école Saint-Pierre, au titre du contrat d'association, pour un montant de 55 142.26 euros.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_026 **Subventions écoles ex-atlancia**

Pour mémoire, la Communauté de Communes Atlancia versait jusqu'en 2009 une subvention d'un montant de 30 euros/élève à chacune des 2 écoles de Commequiers.

Depuis 2010, la Commune a décidé de maintenir cette subvention spécifique, prenant comme base de calcul, 9 000 euros divisés par le nombre total d'élèves fréquentant les 2 écoles.

Le résultat ainsi produit est multiplié, pour chaque école, par le nombre d'élèves inscrits, soit pour l'année 2019 :

Ecole Robert DOISNEAU : (9 000 €/377) x 260= 6 206.90 euros ;

Ecole Saint-Pierre : (9 000 €/377) x 117 = 2 793.10 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser les subventions à l'école Robert Doisneau et à l'école Saint Pierre, tel que présenté ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_027 **Subvention fonctionnement CCAS**

Monsieur le Maire explique que la commune de Commequiers verse une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont le montant prévu cette année au budget primitif est de 26 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser la subvention de 26 000€ du budget général au profit du budget du CCAS.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_028 **Modifications du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite aux entretiens professionnels, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein à compter du 1^{er} mai 2019 et de supprimer un poste d'adjoint technique à temps plein à compter de la même date ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 30.71/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2019 et de supprimer le poste d'adjoint technique à 30.71/35^{ème} à compter de la même date.

Par ailleurs, au niveau de l'Accueil de Loisirs « 1-2-3 soleil », sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer deux postes d'adjoints territoriaux d'animation l'un à temps complet et l'autre à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2019.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider les modifications du tableau des effectifs ci-dessus exposées à compter du 1^{er} avril 2019.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_029 **Convention d'entretien de chemins limitrophes avec la commune d'Apremont Erratum**

Jean-Paul CHATELLIER, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle que les Communes de Commequiers et d'Apremont disposent de chemins communaux situés en limite de leur territoire et dont l'axe fait office de limite physique administrative.

De plus, il rappelle qu'un projet de conventionnement a été soumis lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Or, il propose de revoir le linéaire soumis à conventionnement afin d'être en concordance avec la commune d'Apremont.

C'est pourquoi, il propose de rectifier les chemins concernés de la façon suivante :

Coordonnées GPS Début du chemin		Noms du chemin	Longueur	Coordonnées GPS Fin du chemin	
N 46°46,200	O 01°46,380	De la Croix Chiron vers la Fouragerie	1 150 m	N 46°46,520	O 01°46,553
N 46°46,197	O 01°46,360	De la Croix Chiron aux Loges	725 m	N 46°46,080	O 01°46,121
N 46°44,570	O 01°46,330	Chemin de l'Eraudière	1 500 m	N 46°45,397	O 01°46,300
N 46°44,570	O 01°46,330	CR 4 du Chemin Eraudière à la Nelle Ondière	340 m	N 46°44,570	O 01°46,170

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à conclure la convention avec la Commune d'Apremont selon les linéaires ci-dessus référencés et toutes les pièces nécessaires relatives à l'exécution de ladite convention.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_030 Convention de mise à disposition du service Ingénierie communautaire pour le projet d'aménagement de la Rue de la Barre

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir sollicité le service ingénierie de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour les missions suivantes :

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un projet d'aménagement de la rue de la Barre, comprenant les éléments de mission suivants :

- Les études d'avant-projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- L'assistance aux opérations de réception (AOR)

Les conditions financières d'intervention du service sont les suivantes : 3 850 €.

Le service Ingénierie sera affecté à cette mission à compter de la date de signature de la convention et jusqu'à réception des travaux d'aménagement de la Rue de la Barre, envisagée pour fin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire a signé la convention avec la Communauté de Communes du pays de Saint Gilles Croix de Vie concernant la mise à disposition du service Ingénierie pour le projet d'aménagement de la Rue de la Barre.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_031 Convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à des travaux d'aménagement du carrefour RD754 RD82

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 septembre 2017, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de modifier ses statuts afin de prendre la compétence « Assainissement ». Après approbation à la majorité requise par les dispositions légales de ses communes membres, la modification des statuts de la Communauté de Communes a pu être entérinée par arrêté préfectoral du 27 décembre 2017.

Eu égard aux travaux d'aménagement du carrefour RD 754 / RD 82 budgétés par la commune de Commequiers, impliquant également des travaux d'assainissement, pour lesquels la Communauté de Communes est désormais compétente, il est proposé de désigner la commune de Commequiers maître d'ouvrage unique afin qu'elle mène les opérations de travaux dans leur ensemble pour le compte des deux collectivités.

En effet, cette opération intéressant simultanément deux maîtres d'ouvrage et intervenant sur deux domaines, à savoir, le domaine public de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et le domaine public de la commune de Commequiers, il y a lieu de fixer les modalités de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération (*convention envoyée avec la convocation*).

Après avoir pris connaissance de la convention proposée, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2019_032 Convention avec le SyDEV pour travaux neufs d'éclairage lié à l'aménagement du carrefour RD754 RD82

Pour faire suite au vote du budget primitif 2019, François BOSTVIRONOIS, adjoint à la Voirie, rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux neufs d'éclairage au niveau de l'aménagement du carrefour – parking incluant la mise en place de deux points lumineux (n° affaire : L.EC.071.19.001.)

François BOSTVIRONOIS présente les conditions financières de réalisation :

Nature des travaux	Base participation HT	Montant TTC	Taux de participation	Montant de la participation HT
Eclairage public	6 844.00€	8 213.00€	70%	4 791.00 €
TOTAL PARTICIPATION DE LA COMMUNE				4 791.00 €

Après avoir pris connaissance de la convention et du plan, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du Boulodrome
- Ordonnance de référé du 15 mars 2019 rejetant la requête présentée par l'association Collectif pour la tranquillité publique et la vie rurale, M. Martineau et M. Massuyeau visant à suspendre l'exécution de l'arrêté du 26 octobre 2018 par lequel le Maire de Commequiers a accordé un permis de construire à la SCI L'Ajouère en vue de l'édification d'un bâtiment comprenant des locaux sociaux et une zone de stockage

Séance levée à 22 h 15.

En mairie, le 28/03/2019